

Département
MOSELLE

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrondissement **EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL**
CHÂTEAU-SALINS des DÉLIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
CHSD13112501

Séance du 13 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTE Sébastien, Monsieur BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire.

Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine,

Messieurs GOMBERT Christophe, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, Conseillers municipaux.

Procurations :

Madame PETITJEAN Delphine à Madame MARTIN Monique

Madame NICOLAS Renée à Madame WEISSE Sandrine

Monsieur SIMON Patrick à Madame STOCK Sandrine

Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel

Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 6 novembre 2025

13/11/25/01 – Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11.09.2025

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 septembre 2025.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme.

Château-Salins le 18 novembre 2025,

Le Maire,



Département
MOSELLE

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrondissement **EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL**
CHÂTEAU-SALINS des DÉLIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 CHSD13112502

Séance du 13 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTE Sébastien, Monsieur BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire.

Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine, Messieurs GOMBERT Christophe, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, Conseillers municipaux.

Procurations :

Madame PETITJEAN Delphine à Madame MARTIN Monique

Madame NICOLAS Renée à Madame WEISSE Sandrine

Monsieur SIMON Patrick à Madame STOCK Sandrine

Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel

Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 6 novembre 2025

13/11/25/02 – Validation des tarifs de billetterie pour le fonctionnement du cinéma

Pour le fonctionnement de la régie, le Conseil Municipal est invité à valider les tarifs de billetterie pour le fonctionnement du cinéma.

Tarif normal	6 €
---------------------	-----

Tarifs réduits	
Enfants de moins de 12 ans	
Etudiants (sur présentation de la carte d'étudiant)	5 €
Handicapés	

Tarif associations Château-Salins et extérieurs	4 €
---	-----

Carte abonnement 10 entrées	50 €
---------------------------------------	------

Tarifs dispositifs culturels/scolaires		
	Maternelle	
	Elémentaire	
	Collège	
Ecole au cinéma *	Lycée /apprentis	3 €
	2 Accompagnateurs gratuits par classes Accompagnateurs supplémentaires 3€/pers	0 ou 3€
Festival Alonzanfan *		3 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide les tarifs proposés et donne au Maire tout pouvoir afférent à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme.

Château-Salins le 18 novembre 2025,

Le Maire,



Département
MOSELLE

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrondissement **EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL**
CHÂTEAU-SALINS des DÉLIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 CHSD13112503
 Séance du 13 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTE Sébastien, Monsieur BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire.
 Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine, Messieurs GOMBERT Christophe, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, Conseillers municipaux.

Procurations :

Madame PETITJEAN Delphine à Madame MARTIN Monique
 Madame NICOLAS Renée à Madame WEISSE Sandrine
 Monsieur SIMON Patrick à Madame STOCK Sandrine
 Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel

Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 6 novembre 2025

13/11/25/03 – Validation des tarifs de location de la salle cinéma SAINT JEAN

Pour le fonctionnement de la régie des locations de salles, le Conseil Municipal est invité à valider les tarifs de location de la salle du cinéma SAINT JEAN

TARIFS LOCATION CINEMA SALLE SAINT JEAN/JOUR

Caution	1 000 €
Forfait supplémentaire nettoyage	100 €

Loueur : siège social CHÂTEAU-SALINS (école, entreprise, association...)

Sans billetterie tenue par le loueur : "entrée libre"

Projection "commerciale" (soumis à autorisation pour la Commune)		Projection libre de droit			Sans projection
Projection seule	Ciné-débat	Projection seule	Ciné-débat à caractère social/santé et/ou à destination des écoles hors dispositif "école au cinéma"	Ciné-débat à caractère culturel/environnemental	Spectacle/concert/ conférence
X	X	150 €	0€ Ex. CCS harclement	150 €	150 €

Avec billetterie tenue par le loueur, soit recette pour le loueur

Projection "commerciale" (soumis à autorisation pour la Commune)		Projection libre de droit			Sans projection
Projection seule	Ciné-débat	Projection seule	Ciné-débat à caractère social/santé et/ou à destination des écoles hors dispositif "école au cinéma"	Ciné-débat à caractère culturel/environnemental	Spectacle/concert/ conférence
X	X	150	150 €	150 €	150 €

Avec billetterie par la Commune (tarif séance du cinéma Salle Saint Jean) au profit de la Commune

Projection "commerciale" (soumis à autorisation pour la Commune)			Projection libre de droit		Sans projection
Projection seule	Ciné-débat	Dispositifs : "Ecole au cinéma" "Festival Alonzanfan"	Projection seule	Ciné-débat	Spectacle/concert/ conférence
Ex. Lion's Club 0€	0 €	0 €	X	X	X

Loueur : siège social HORS CHÂTEAU-SALINS (école, entreprise, association...)

Sans billetterie tenue par le loueur : "entrée libre"

Projection "commerciale" (soumis à autorisation pour la Commune)		Projection libre de droit			Sans projection
Projection seule	Ciné-débat	Projection seule	Ciné-débat à caractère social/santé et/ou à destination des écoles hors dispositif "école au cinéma"	Ciné-débat à caractère culturel/environnemental	Spectacle/concert/ conférence
X	X	Ex. ecole de Baronville projection trv/ enfs 200 €	Ex. IEE Festival Alimenterre Ex. Mosel'liens pers âgés 0€	Ex. : Assoc Au secours saulnois "le vivant se défend" 200 €	200 €

Avec billetterie tenue par le loueur, soit recette pour le loueur

Projection "commerciale" (soumis à autorisation pour la Commune)		Projection libre de droit			Sans projection
Projection seule	Ciné-débat	Projection seule	Ciné-débat à caractère social/santé et/ou à destination des écoles hors dispositif "école au cinéma"	Ciné-débat à caractère culturel/environnemental	Spectacle/concert/ conférence
		200 €	200 €	200 €	Ex. Théâtre et débat cfd terre solidaire prfaim ds le monde" 200 €

Avec billetterie par la Commune (tarif séance du cinéma Salle Saint Jean) au profit de la Commune

Projection "commerciale" (soumis à autorisation pour la Commune)			Projection libre de droit		Sans projection
Projection seule	Ciné-débat	Dispositifs : "Ecole au cinéma" "Festival Alonzanfan"	Projection seule	Ciné-débat	Spectacle/concert/ conférence
0 €	0 €	Ex. Plusieurs écoles hors CS 0€			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide les tarifs proposés et donne au Maire tout pouvoir afférent à cette affaire.

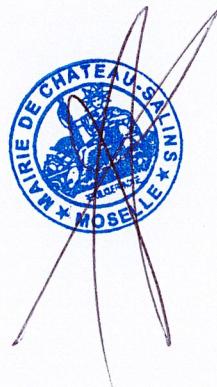
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme.

Château-Salins le 18 novembre 2025,

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le 21/11/2025

ID : 057-215701327-20251113-CHSD13112503-DE

S²LO



Département
MOSELLE

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrondissement **EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL**
CHÂTEAU-SALINS des DÉLIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 CHSD13112504

Séance du 13 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTE Sébastien, Monsieur BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire.

Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine, Messieurs GOMBERT Christophe, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, Conseillers municipaux.

Procurations :

Madame PETITJEAN Delphine à Madame MARTIN Monique

Madame NICOLAS Renée à Madame WEISSE Sandrine

Monsieur SIMON Patrick à Madame STOCK Sandrine

Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel

Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 6 novembre 2025

13/11/25/04 – Convention de prêt du chapiteau communal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que pour le bon fonctionnement du prêt du chapiteau communal il convient de valider la convention de prêt ci-jointe visant à régir les conditions de mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide la convention de prêt du chapiteau

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme.

Château-Salins le 18 novembre 2025,

Le Maire,



Département
MOSELLE

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrondissement **EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL**
CHÂTEAU-SALINS des DÉLIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 CHSD13112505

Séance du 13 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTE Sébastien, Monsieur BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire.

Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine, Messieurs GOMBERT Christophe, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, Conseillers municipaux.

Procurations :

Madame PETITJEAN Delphine à Madame MARTIN Monique

Madame NICOLAS Renée à Madame WEISSE Sandrine

Monsieur SIMON Patrick à Madame STOCK Sandrine

Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel

Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 6 novembre 2025

13/11/25/5 – Tarification location chalets week-end marché de Noël

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un tarif de location des chalets du marché de Noël.

Pour ce faire, il suggère la gratuité pour la location par les associations de Château-Salins.

Pour rappel tarif location à 20€ et caution à 100€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité valide la tarification proposée pour la location des chalets du marché de Noël

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme.

Château-Salins le 18 novembre 2025,

Le Maire,



Département
MOSELLE

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrondissement **EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL**
CHÂTEAU-SALINS des DÉLIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
CHSD13112506

Séance du 13 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTE Sébastien, Monsieur BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire.

Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine, Messieurs GOMBERT Christophe, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, Conseillers municipaux.

Procurations :

Madame PETITJEAN Delphine à Madame MARTIN Monique

Madame NICOLAS Renée à Madame WEISSE Sandrine

Monsieur SIMON Patrick à Madame STOCK Sandrine

Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel

Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 6 novembre 2025

13/11/25/6 – Règlement intérieur d'utilisation du gymnase municipal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le règlement intérieur ci-joint d'utilisation du gymnase municipal.

Le présent règlement est établi de façon à permettre :

- L'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le cadre scolaire
- La pratique des activités sportives ou de loisirs dans le cadre associatif
- La pratique d'activités sportives des groupes Pompiers et Gendarmerie de Château-Salins
- La tenue d'événements exceptionnels sportifs ou non (ex : exposition avicole, tournoi de judo, semi-marathon, structures gonflables...)

Il s'adresse à tous les utilisateurs (sportifs, accompagnateurs, visiteurs, élèves, encadrants, organisateurs...) dans l'intérêt du bon ordre public, de la discipline et de la sécurité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité valide le règlement intérieur d'utilisation du gymnase municipal.

Département
MOSELLE

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrondissement
CHÂTEAU-SALINS des DÉLIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
CHSD13112507

Séance du 13 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTE Sébastien, Monsieur BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire.

Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine, Messieurs GOMBERT Christophe, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, Conseillers municipaux.

Procurations :

Madame PETITJEAN Delphine à Madame MARTIN Monique

Madame NICOLAS Renée à Madame WEISSE Sandrine

Monsieur SIMON Patrick à Madame STOCK Sandrine

Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel

Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 6 novembre 2025

13/11/25/7 – Règlement intérieur de location du gîte communal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les modalités de location du gîte municipal à travers un nouveau règlement intérieur de location ci-joint.

Le présent règlement est établi de façon à :

- Simplifier les états des lieux
- Alléger et compléter les documents actuellement fournis aux loueurs

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité valide le règlement intérieur d'utilisation du gymnase municipal.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme.

Château-Salins le 18 novembre 2025,



Département
MOSELLE

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrondissement
CHÂTEAU-SALINS des DÉLIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
CHSD13112508

Séance du 13 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTE Sébastien, Monsieur BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire.

Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine, Messieurs GOMBERT Christophe, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, Conseillers municipaux.

Procurations :

Madame PETITJEAN Delphine à Madame MARTIN Monique

Madame NICOLAS Renée à Madame WEISSE Sandrine

Monsieur SIMON Patrick à Madame STOCK Sandrine

Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel

Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 6 novembre 2025

13/11/25/8 – Règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les conditions d'âge pour intégrer le Conseil municipal des jeunes, soit du CM2 à la 5^e inclus, ainsi que la durée du mandat, soit 3 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité valide le nouveau règlement intérieur ci-joint du Conseil Municipal des Jeunes

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme.

Château-Salins le 18 novembre 2025,

Le Maire,



Département
MOSELLE

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrondissement **EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL**
CHÂTEAU-SALINS des DÉLIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 CHSD13112509

Séance du 13 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTE Sébastien, Monsieur BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire.

Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine, Messieurs GOMBERT Christophe, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, Conseillers municipaux.

Procurations :

Madame PETITJEAN Delphine à Madame MARTIN Monique

Madame NICOLAS Renée à Madame WEISSE Sandrine

Monsieur SIMON Patrick à Madame STOCK Sandrine

Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel

Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 6 novembre 2025

13/11/25/9 – Demande de subvention Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de requalification des travaux de l'îlot des Salines fait l'objet d'une demande de subvention en deux phases

Phase 2 -2026

I. Aménagements

2. Signalisation, mise aux normes PMR	H.T.	15 558,00 €
3. Création d'une Zone 30	H.T.	13 920,00 €

Montant total travaux Tranche 2026 H.T. : 29 478,00 €

Divers, géomètre, géotechnicien et maîtrise d'œuvre (7%) : 2 063,46 €

Montant total Tranche 2026 H.T. : 31 541,46 €

TVA (20,0%) : 6 308,29 €

Montant total Tranche 2026 T.T.C. : 37 849,75 €

Le Maire propose au Conseil Municipal, qui, après en avoir délibéré, et à l'unanimité
Adopte l'opération
Décide de sa réalisation
Arrête le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel des études (€ HT) : 2063

Montant prévisionnel des travaux (€ HT) : 29478

Coût total du projet (€ HT) : 31541

Montant AMISSUR sollicité (€) : 9462

Reste à charge de la Commune : 22 079 €

Et donne au Maire tout pouvoir afférent à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme.

Château-Salins le 18 novembre 2025,

Le Maire,



Département **MOSELLE**

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrondissement EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
CHÂTEAU-SALINS des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
CLSD 13112510

Séance du 13 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTE Sébastien, Monsieur BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire.

Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine,
Messieurs GOMBERT Christophe, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, Conseillers municipaux.

Procurations:

Madame PETITJEAN Delphine à Madame MARTIN Monique

Madame NICOLAS Renée à Madame WEISSE Sandrine

Monsieur SIMON Patrick à Madame STOCK Sandrine

Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel

Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 6 novembre 2025

13/11/25/10 – demande de prorogation travaux création pumptrack/aire de fitness à l'Agence Nationale du Sport

Dans le cadre du Plan 5000 équipements sportifs coordonné par l'Agence Nationale du Sport, une subvention a été accordée le 17.10.2024 à la Commune pour le projet de création d'une aire de fitness et d'un pumptrack.

Pour les raisons suivantes Monsieur le Maire propose de reporter une seconde fois d'un an le démarrage de ces travaux, soit au 17.10.2026

- Marché de travaux déclaré sans suite car la seule offre reçue est supérieure aux estimations du maître d'œuvre
- La subvention accordée par la Région est très inférieure au montant attendu. Une nouvelle demande doit être déposée.

Cette subvention sera annulée de plein droit et automatiquement si le commencement d'exécution du projet n'est pas intervenu dans les délais prescrits par l'ANS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité valide la demande de prorogation d'un an d'exécution du projet et donne au Maire tout pouvoir afférent à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme.

Château-Salins le 18 novembre 2025,

Le Maire,



Département
MOSELLE

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrondissement
CHÂTEAU-SALINS des DÉLIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
CHSD13112511

Séance du 13 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTE Sébastien, Monsieur BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire.

Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine, Messieurs GOMBERT Christophe, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, Conseillers municipaux.

Procurations :

Madame PETITJEAN Delphine à Madame MARTIN Monique

Madame NICOLAS Renée à Madame WEISSE Sandrine

Monsieur SIMON Patrick à Madame STOCK Sandrine

Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel

Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 6 novembre 2025

13/11/25/11 – Montant de location (hors charges) au m² du bâtiment centre des finances publiques (hors services de la DGFIP)

Considérant la vacance de salles au bâtiment DGFIP rue du Général De Gaulle et suite à des sollicitations d'entreprises, Monsieur le Maire expose la nécessité de fixer un loyer au m² hors charges pour ces bureaux, soit 5 € le m².

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité valide la proposition de prix de location à 5€ le m² hors charge et donne au Maire tout pouvoir afférent à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme.

Château-Salins le 18 novembre 2025,

Le Maire



Département
MOSELLE

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrondissement **EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL**
CHÂTEAU-SALINS des DÉLIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 CHSD13112512

Séance du 13 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTE Sébastien, Monsieur BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire.

Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine, Messieurs GOMBERT Christophe, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, Conseillers municipaux.

Procurations :

Madame PETITJEAN Delphine à Madame MARTIN Monique
 Madame NICOLAS Renée à Madame WEISSE Sandrine
 Monsieur SIMON Patrick à Madame STOCK Sandrine
 Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel

Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 6 novembre 2025

13/11/25/12 – Avenant n°4 marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de CHATEAU-SALINS

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'avenant n°4 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux. Cet avenant a pour objet :

- Baisses de certaines cibles NB pour donner suite aux résultats de la saison 2024/2025 :

			P1 avenant	P1 actuelle	NB avenant	NB actuelle
9	Tennis (sous comptage du site 4 - Gîte)	MT	1 183,20 €	1 340,96	15,000	17,000
10	Boulodrome (sous comptage du site 4 - Gîte)	MT	709,92 €	1 104,32 €	9,000	14,000
15	Périscolaire	MT	4 319,90 €	4 714,30 €	48,000	53,000
			6 213,02 €	7 159,58 €	72,000	84,000

-946,56 €

-12,000

Date d'effet : 1^{er} octobre 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité valide l'avenant 4 joint et donne au Maire tout pouvoir afférent à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme.

Château-Salins le 18 novembre 2025,

Le Maire,



Département
MOSELLE

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrondissement **EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL**
CHÂTEAU-SALINS des DÉLIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 CHSD13112513

Séance du 13 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTE Sébastien, Monsieur BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire.
 Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine, Messieurs GOMBERT Christophe, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, Conseillers municipaux.

Procurations :

Madame PETITJEAN Delphine à Madame MARTIN Monique
 Madame NICOLAS Renée à Madame WEISSE Sandrine
 Monsieur SIMON Patrick à Madame STOCK Sandrine
 Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel

Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 6 novembre 2025

13/11/25/13 – Mise à disposition du projet de modification du Plan Local d’Urbanisme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code de l’urbanisme notamment L 135-36 et suivants

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17/09/2010 approuvant le PLU de la Commune

Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant la modification n°1 du PLU du 18/06/2013

Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant la modification n°2 du PLU du 30.06.2017

Vu la modification du Conseil Municipal n°3 approuvée par DCM le 09.06.23

Vu l’arrêté CHSPLU25001 du 11.09.2025 engageant la modification simplifiée n°4 du PLU

- Evolution et abandon de l'accès du futur lotissement « Le Patural » situé en zone IAU1, par la rue de Metz ;
- Projet imminent de l'extension d'un bâtiment privé administratif situé en zone UC, Parcelle N° 33 en Section 16, jouxtant et empiétant sur la Parcelle N° 34 en Section 16 en zone IAU1 devenue inutilisable.

Vu le retour des Personnes Publiques Associées

Considérant que l'article L.153-47 du code de l'urbanisme prescrit :

- la mise à disposition du projet de modification, avec les avis des PPA, au public pendant un mois

dans des conditions lui permettant de formuler des observations,

- la précision des modalités de la mise à disposition par le conseil municipal, à porter à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.
- les observations du public sont enregistrées et conservées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de mettre à disposition pendant une durée d'un mois, du 8/12/2025 au 8/01/2026 le dossier de modification simplifiée.

Pendant ce délai, le dossier sera consultable :

- En mairie de Château-aux horaires d'ouverture
- Sur le site internet de la commune.

Le public pourra formuler ses observations pendant la période de mise à disposition

- Sur un registre joint au dossier disponible en mairie,
- En les adressant par courrier à la mairie de Château-Salins
- Par vote électronique à l'adresse mairie@chateau-salins.fr

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme.

Château-Salins le 18 novembre 2025,

Le Maire,



Le Maire,


 A blue ink signature of the Mayor's name, which appears to be "Gaston BEHIMEDDOURENE".

Département
MOSELLE

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrondissement **EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL**
CHÂTEAU-SALINS des DÉLIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 CHSD13112514

Séance du 13 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTE Sébastien, Monsieur BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire.

Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine, Messieurs GOMBERT Christophe, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, Conseillers municipaux.

Procurations :

Madame PETITJEAN Delphine à Madame MARTIN Monique

Madame NICOLAS Renée à Madame WEISSE Sandrine

Monsieur SIMON Patrick à Madame STOCK Sandrine

Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel

Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 6 novembre 2025

13/11/25/14 – RPQS 2024

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le Rapport Annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement réalisé par MATEC ci-après annexé.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme.

Château-Salins le 18 novembre 2025,

Le Maire,



Département
MOSELLE

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrondissement **EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL**
CHÂTEAU-SALINS des DÉLIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 CHSD13112515

Séance du 13 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTE Sébastien, Monsieur BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire.

Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine, Messieurs GOMBERT Christophe, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, Conseillers municipaux.

Procurations :

Madame PETITJEAN Delphine à Madame MARTIN Monique

Madame NICOLAS Renée à Madame WEISSE Sandrine

Monsieur SIMON Patrick à Madame STOCK Sandrine

Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel

Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 6 novembre 2025

13/11/25/15 – Recensement 2026 de la population : coordonnateur et agents recenseurs

Vu :

- La loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les opérations de recensement de la population sont confiées aux communes.
- Décret n° 2024-1124 du 4 décembre 2024 relatif aux agents recenseurs paru au JO du 5 décembre 2024
- Décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population
- Article 156 de la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité

Le Maire rappelle qu'il convient donc de désigner des personnes chargées du recensement de la population.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'ouvrir 5 emplois de vacataires pour assurer le recensement de la population pour la période allant de mi-janvier à mi-février 2026.

Les agents seront payés à raison de :

- Par feuille de logement remplie : 1.13 € brut

- Par bulletin individuel rempli : 1.72 € brut
- Séance de formation : 22 € brut

- De désigner un coordonnateur d'enquête qui peut être un élu ou un agent de la collectivité :

- S'il s'agit d'un agent communal, il bénéficiera au choix:
 - d'une décharge partielle de ses fonctions et gardera sa rémunération habituelle ;
 - d'un repos compensateur équivalent aux heures consacrées aux opérations de recensement ;
 - d'heures supplémentaires (I.H.T.S) ou complémentaires (pour les agents à temps non complet) ;
 - d'une augmentation de son régime indemnitaire (sous forme d'I.A.T., I.F.T.S).
- S'il s'agit d'un agent communal, il bénéficiera du remboursement de ses frais de mission en application de L'article L2123-18 du C.G.C.T

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme.

Château-Salins le 18 novembre 2025,

Le Maire,



Département
MOSELLE

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrondissement **EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL**
CHÂTEAU-SALINS des DÉLIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
CHSD13112516

Séance du 13 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTE Sébastien, Monsieur BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire.

Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine, Messieurs GOMBERT Christophe, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, Conseillers municipaux.

Procurations :

Madame PETITJEAN Delphine à Madame MARTIN Monique

Madame NICOLAS Renée à Madame WEISSE Sandrine

Monsieur SIMON Patrick à Madame STOCK Sandrine

Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel

Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 6 novembre 2025

13/11/25/16 – Modification du tableau des effectifs

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35ème),

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un poste d'adjoint administratif à raison de 23 heures par semaine à compter du 1^{er} décembre 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-2 (ou 3-3) ;

Vu le tableau des emplois

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la proposition du Maire

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme.

Château-Salins le 18 novembre 2025,

Le Maire,



Département
MOSELLE

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrondissement **EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL**
CHÂTEAU-SALINS des DÉLIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 CHSD13112517

Séance du 13 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTE Sébastien, Monsieur BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire.

Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine, Messieurs GOMBERT Christophe, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, Conseillers municipaux.

Procurations :

Madame PETITJEAN Delphine à Madame MARTIN Monique

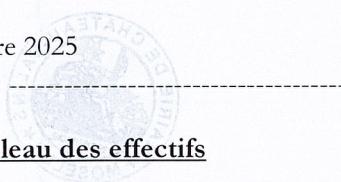
Madame NICOLAS Renée à Madame WEISSE Sandrine

Monsieur SIMON Patrick à Madame STOCK Sandrine

Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel

Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 6 novembre 2025



13/11/25/17 – Modification du tableau des effectifs

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35ème),

Le Maire propose à l'Assemblée,

La création d'un poste d'adjoint technique à raison de 8 heures par semaine à compter du 1^{er} décembre 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-2 (ou 3-3) ;

Vu le tableau des emplois

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la proposition du Maire

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme.

Château-Salins le 18 novembre 2025,

Le Maire,



Département **MOSELLE**

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrondissement EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
CHÂTEAU-SALINS des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTE Sébastien, Monsieur BOURJON Jean-Pierre adjoints au Maire.

Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine,
Messieurs GOMBERT Christophe, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, Conseillers municipaux.

Procurations:

Madame PETITJEAN Delphine à Madame MARTIN Monique

Madame NICOLAS Renée à Madame WEISSE Sandrine

Monsieur SIMON Patrick à Madame STOCK Sandrine

Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel

Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 6 novembre 2025

13/11/25/18 – Modification du tableau des effectifs

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35ème),

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un poste de rédacteur à 35 heures à compter du 1e janvier 2026

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-2 (ou 3-3) ;

Vu le tableau des emplois

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la proposition du Maire

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme.

Château-Salins le 18 novembre 2025,

Le Maire,



Département
MOSELLE

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrondissement **EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL**
CHÂTEAU-SALINS des DÉLIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 CHSD13112519

Séance du 13 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTE Sébastien, Monsieur BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire.

Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine, Messieurs GOMBERT Christophe, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, Conseillers municipaux.

Procurations :

Madame PETITJEAN Delphine à Madame MARTIN Monique

Madame NICOLAS Renée à Madame WEISSE Sandrine

Monsieur SIMON Patrick à Madame STOCK Sandrine

Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel

Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 6 novembre 2025

13/11/25/19 – Adhésion à la convention de participation pour les risques de santé mise en place par le centre de Gestion de le Moselle

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 24 novembre 2021, le conseil d'administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle a, conformément aux articles L827-7 et L827-8 du code général de la fonction publique, décidé d'engager une consultation en vue de conclure une convention de participation avec un opérateur pour le risque santé et pour le compte des collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat.

En outre, par délibération du 25 mai 2022 et sur la base d'une comptabilité analytique, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Moselle a fixé le montant de la contribution des collectivités et établissements publics adhérents, en contrepartie de la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de mise en place d'une convention de participation santé. Cette contribution financière annuelle correspond à 20€ par agent adhérant / an, auquel s'ajoute un ticket d'entrée d'une valeur de 220€ par collectivité, pour la durée entière de la convention (6ans).

Conformément à L452-30 du code général de la fonction publique, les dépenses supportées par le Centre de Gestion pour l'exercice de cette mission supplémentaire à caractère facultatif sont financées par les collectivités et établissements adhérents dans les conditions fixées par une convention d'adhésion.

Suite à la diffusion de l'appel à concurrence quatre propositions ont été reçues et étudiées avec attention au regard des critères retenus : rapport garanties/taux, degré effectif de solidarité, maîtrise financière du contrat, moyens pour les plus exposés, qualité de gestion du contrat.

Les membres du comité technique départemental ont émis un avis sur les offres présentées lors de leur réunion du 13 mai 2022.

Les membres du conseil d'administration ont, au cours de leur réunion du 25 mai 2022, décidé d'attribuer l'offre au groupement MNT/MUT'EST (choix identique à l'avis formulé par le comité technique départemental).

Il est rappelé que les collectivités, en application des articles L827-1 et L827-3 du code général de la fonction publique, contribuent au financement des garanties de la protection sociale complémentaire auxquelles leurs agents adhèrent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissent la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, notamment en faveur des retraités et des familles.

Les caractéristiques du contrat sont les suivantes : (tableau des garanties en annexe)

- ✓ le contrat est conclu pour une période de 6 ans soit du 01/01/2023 au 31/12/2028
- ✓ le contrat est à adhésions facultatives
- ✓ les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public ou de droit privé peuvent adhérer
- ✓ l'assiette de cotisation est un taux multiplié par le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS) de l'année N-1, indexé conformément aux règles prévues par le Code de la Sécurité Sociale
- ✓ l'adhésion des agents s'effectue sans questionnaire médical

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ; notamment les articles L827-1 à L827-12

VU le Code des Assurances ;

VU le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

VU la délibération du Centre de Gestion de la Moselle en date du 24 novembre 2021 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation mutualisée au risque « santé » dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du comité technique du 13 mai 2022 sur le choix du candidat retenu ;

VU la délibération du Centre de Gestion de la Moselle en date du 25 mai 2022 attribuant la convention de participation à MNT/MUT'EST ;

VU l'exposé du Maire ;

Considérant l'avis du comité social territorial en date du 17 octobre 2025 ;

Après délibéré, et à l'unanimité les membres du conseil municipal :

DECIDENT

- de faire adhérer la commune de CHATEAU-SALINS à la convention de participation santé proposée par le centre de gestion et dont l'assureur est MNT/MUT'EST.
- que la participation financière mensuelle par agent sera de :
 - o 20€ brut pour un agent,
 - o 35€ brut pour une famille.
- de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au financement de ce dispositif.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer les documents qui découlent de la convention de participation ainsi que la convention d'adhésion à la mission proposée par le Centre de Gestion de la Moselle.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme.

Château-Salins le 18 novembre 2025,

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le 21/11/2025

S²LO

ID : 057-215701327-20251113-CHSD13112519-DE



Département **MOSELLE**

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrondissement EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
CHÂTEAU-SALINS des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTE Sébastien, Monsieur BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire.

Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine,
Messieurs GOMBERT Christophe, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, Conseillers municipaux.

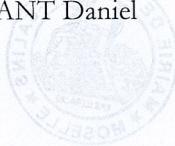
Procurations :

Madame PETITJEAN Delphine à Madame MARTIN Monique

Madame NICOLAS Renée à Madame WEISSE Sandrine

Monsieur SIMON Patrick à Madame STOCK Sandrine

Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel



Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 6 novembre 2025

13/11/25/20 – Décision Modificative n°2 budget général

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget général comme suit :

Investissement

Dépenses

10226 - Taxe aménagement	+ 3 600 €
20422 - Subvention façades	+ 3 000 €
2131 - Bâtiments publics	+ 150 000 €
2151 - Voirie	+ 21 900 €
2158 - Autres installations	+ 2 000 €
2183 - Matériel informatique	+ 3 000 €
2184 - Mobilier	+ 3 000 €

Recettes

1322 - Subvention Région + 186 500 €

FonctionnementDépenses

66111 - Intérêts réglés à l'échéance + 10 000 €

Recettes

7067 - Redevances service périscolaire + 2 000 €

773 - Mandats annulés + 8 000 €

Vu l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide la décision modificative présentée et donne au Maire tout pouvoir afférent à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme.

Château-Salins le 18 novembre 2025,

Le Maire,



Département
MOSELLE

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrondissement **EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL**
CHÂTEAU-SALINS des DÉLIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 CHSD13112521

Séance du 13 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTE Sébastien, Monsieur BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire.

Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine,

Messieurs GOMBERT Christophe, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, Conseillers municipaux.

Procurations :

Madame PETITJEAN Delphine à Madame MARTIN Monique

Madame NICOLAS Renée à Madame WEISSE Sandrine

Monsieur SIMON Patrick à Madame STOCK Sandrine

Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel

Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 6 novembre 2025

13/11/25/21 – Renouvellement des baux de chasse 2024-2033 définition des lots, tarifs et attribution par gré à gré

Monsieur le Maire précise qu'il convient de modifier l'article 5 de la délibération du conseil municipal ci-dessous du 26/10/23/05 comme suit :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération CHSD20072304 qui désignait les membres de la Commission Consultative de la Chasse Communale (4C) et décidait de redistribuer aux propriétaires de terrains chassables le produit annuel de la chasse.

Le Conseil Municipal est informé que les locataires sortants les lots 1 et 2 ont fait valoir leur droit de priorité de relocation au titre de l'article L429-7 du Code de l'environnement.

La Commission Consultative de la Chasse Communale réunie le 19 octobre dernier :

- A validé une partie des demandes de réserves et d'enclaves sur chaque lot, les enclaves et réserves problématiques ont été vérifiées par ailleurs et n'apportent aucun commentaire
- A déterminé les compositions des lots respectivement :

LOT N°1 – CHATEAU-SALINS : 245 ha 95 a 29 ca

LOT N°2 - COUTURES : 210 ha 40 a 43 ca

- A examiné et agréé les dossiers de candidatures déposés par les deux locataires sortants

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) Fixe la composition des lots de chasse comme suit :

LOT N°1 – CHATEAU-SALINS : 245 ha 95 a 29 ca

LOT N°2 - COUTURES : 210 ha 40 a 43 ca

- 2) Fixe le montant des loyers à :

700€ pour le lot n°1

700€ pour le lot n°2

- 3) Décide que le renouvellement de la location des lots n°1 et n°2 se fera de gré à gré avec les deux locataires sortants, à la date du 31 octobre 2023, soit au plus tard 3 mois avant l'expiration du bail en cours.

- 4) Approuve le cahier des charges tel que celui annexé à l'arrêté préfectoral avec en ajout :

- Limitation de la chasse à l'approche, dans les roselières et aux abords, pour préférer la chasse à l'affût

- Interdiction de circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels en dehors des voies ou chemins prévus à cet effet

- Interdiction de toute installation cynégétique (miradors, égrainoirs...) sans autorisation préalable écrite du Conservatoire des sites lorrains.

- Interdiction de toute opération de taille ou d'abattage d'arbres sans autorisation préalable écrite du Conservatoire des sites lorrains.

- Tirs non autorisés en direction des bâtiments, de quelque nature que ce soit. De même, la zone de loisirs des Salines sera exclue de la zone chassable.

- 5) **Fixe le montant des frais conformément à l'article 12 du cahier des charges et précise qu'il est attribué 4% du montant de la location de la chasse au secrétaire pour la confection des listes de répartition.**

- 6) Donne pouvoir au Maire pour :

- Nommer l'estimateur des dégâts

- Décider de la contenance de la chasse au regard de ses pouvoirs de police

- Signer les baux

- Valider annuellement l'état des chasseurs associés au locataire
- Autoriser le cas échéant l'exercice du droit de priorité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide la modification de l'article 5.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme.

Château-Salins le 18 novembre 2025,

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le 21/11/2025

ID : 057-215701327-20251113-CHSD13112521-DE

S²LO



Département
MOSELLE

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrondissement **EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL**
CHÂTEAU-SALINS des DÉLIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 CHSD13112522

Séance du 13 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTE Sébastien, Monsieur BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire.

Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine, Messieurs GOMBERT Christophe, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, Conseillers municipaux.

Procurations :

Madame PETITJEAN Delphine à Madame MARTIN Monique

Madame NICOLAS Renée à Madame WEISSE Sandrine

Monsieur SIMON Patrick à Madame STOCK Sandrine

Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel

Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 6 novembre 2025

13/11/25/22- Convention pour la télétransmission par voie électronique des actes au contrôle de légalité

Monsieur le Maire expose la nécessité de renouveler les différentes modalités pour envoyer par voie dématérialisée à la préfecture les documents soumis au contrôle de légalité et qu'il convient de conventionner avec la Communauté de Commune du Saulnois comme opérateur de mutualisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide le renouvellement présenté et donne au Maire tout pouvoir afférent à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme.

Château-Salins le 18 novembre 2025,

Le Maire,



Département
MOSELLE

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrondissement **EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL**
CHÂTEAU-SALINS des DÉLIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 CHSD13112523

Séance du 13 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames STOCK Sandrine, MARTIN Monique et Messieurs HAMANT Daniel, GOTTE Sébastien, Monsieur BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire.
 Mesdames GRITTI Laurence, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine, Messieurs GOMBERT Christophe, HAZOTTE Bernard, KILHOFER David, Conseillers municipaux.

Procurations :

Madame PETITJEAN Delphine à Madame MARTIN Monique
 Madame NICOLAS Renée à Madame WEISSE Sandrine
 Monsieur SIMON Patrick à Madame STOCK Sandrine
 Monsieur WINKLER Armand à HAMANT Daniel

Etaient absents excusés :

Date de la convocation : 6 novembre 2025

13/11/23 – Attribution des aides au ravalement de façades dossiers 2025

La commission urbanisme en charge de l'instruction de ces dossiers s'est réunie le 11 novembre 2025 pour étudier les demandes déposées.

Demandeurs	Décision de la commission validée par le Conseil Municipal
Vikor Marie Rose 5 rue Maréchal Joffre	2 000€
Riboulot Guillaume 1 rue Dufays	900€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Valide la décision de la commission urbanisme et décide de verser les subventions accordées aux administrés concernés sur présentation de la facture des travaux réalisés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme.

Château-Salins le 18 novembre 2025,

Le Maire,

